

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2037

20 septembre 2007

### SOMMAIRE

Adminis S.A. ....	97735	Les Cottages du Sud S.A. ....	97757
Agefi Luxembourg S.A. ....	97734	Luxgala S.à.r.l. ....	97741
Agefi Luxembourg S.A. ....	97735	Magellan Finances S.A. ....	97742
Akeler APP 3 S.à r.l. ....	97736	Melchemie Group B.V. ....	97757
Akeler APP 4, 5 & CdV S.à r.l. ....	97737	Melfund Group B.V. ....	97757
Akeler Investments S.à.r.l. ....	97731	Metzler J-M Oswald S.à r.l. ....	97730
Akeler Portugal S.à r.l. ....	97732	Miraflores Holding S.A. ....	97738
Allianz Finance III Luxembourg S.A. ....	97730	Naviglio Holdings S.à r.l. ....	97732
Andalar Invest S.A. ....	97751	N N B ....	97733
Architon S.A. ....	97760	Opus GP Sàrl ....	97763
Architon S.A. ....	97736	P7S1 Holding II S.à.r.l. ....	97739
Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâ- loise Europe Vida S.A., Bâloise Europe Vi- ta S.A., Bâloise Europe Leven S.A. ....	97742	Parakeet S.à r.l. ....	97771
Car Tec S.A. ....	97741	Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A. .....	97737
Christiana Holding S.A. ....	97736	Pleiade Alternative Investments ....	97776
Convergenza S.C.A. ....	97735	Qosimo Investments S.à r.l. ....	97734
Daxa S.A. ....	97734	Revending Holding S.A. ....	97742
Elisenau Holding S.A. ....	97740	Robert Fleming (Luxembourg) (Joint Ven- tures) Sàrl ....	97761
EQT III CH I S.à r.l. ....	97738	Senfort Holding S.A. ....	97730
Farad Investment Advisor S.A. ....	97734	Senfort Holding S.A. ....	97731
Finance Prestige Holding S.A. ....	97730	Shiptrade Holding S.A. ....	97761
Fleron S.A. ....	97775	Société Foncière Delville S.A. ....	97738
Furco Holding S.A. ....	97730	Soft Invest Holding S.A. ....	97747
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ....	97776	Somlux AG ....	97741
Hellas Telecommunications I ....	97733	Stark Master S.à r.l. ....	97771
IBFIN Participations S.A. ....	97760	Sysema S.A. ....	97771
Ingenium Engineering S.A. ....	97774	The Future of Industry S.A. ....	97743
International Yacht and Motor Charter Services S.A. ....	97740	Top Auto S.à r.l. ....	97733
Kidsco S.A. ....	97751	TRX Luxembourg S.à.r.l. ....	97731
Kikuoka Luxembourg S.A. ....	97735	TST Atrium Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	97739
Lekkerkerk Holding S.A. ....	97737	Verdandi Partnership S.C.S. ....	97747
		Vins et Domaines Finance S.A. ....	97732

**Senfort Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 46.322.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097943/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Finance Prestige Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 50.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER & BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007097901/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04223. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Metzlererei J-M Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 57.237.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097899/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02229. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Allianz Finance III Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Furco Holding S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 88.960.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 2 août 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 août 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007098434/225/14.

(070111071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**TRX Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 78.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007098471/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04852. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

**Senfort Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.322.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 mai 2007*

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098079/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02901. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Akeler Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.942.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 7 mai 2007*

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.

2. Monsieur Nigel Pope, comptable, né le 10 juillet 1964 à Orpington en Angleterre, avec adresse professionnelle au 7 Clifford Street, W1S 2WE Londres, Grande Bretagne, a été nommé administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- a. Nigel Pope,
- b. Philippe Van Der Beken,
- c. Jean And.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour AKELER INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098335/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04756. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

**Akeler Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 65.723.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 7 mai 2007*

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.

2. Monsieur Nigel Pope, comptable, né le 10 juillet 1964 à Orpington en Angleterre, avec adresse professionnelle au 7 Clifford Street, W1S 2WE Londres, Grande Bretagne, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Nigel Pope,
- b. Philippe Van Der Beken,
- c. Jean And.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2007.*Pour AKELER PORTUGAL S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007098339/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.599.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007098433/220/12.

(070110718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Romy Castel, demeurant 308, rue de Suisse, CH-1298 Celigny et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007098350/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.576.900,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 23 juillet 2007*

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n ° B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises a été révoqué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2007.

*Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS I*

MERCURIA SERVICES

*Mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2007098304/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04884. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070110540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Top Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3250 Bettembourg, 33, rue Emile Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 103.526.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

E. Schlessler

*Notaire*

Référence de publication: 2007098436/227/12.

(070110743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**N N B, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.893.

E

*juillet 2007*

*5<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre Hoffmann de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat et décide de nommer, en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Ce dernier terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

*Pour N.N.B. S.A.*

HRT REVISION S.A.

R. Thillens

Référence de publication: 2007098367/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00402. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070111045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Farad Investment Advisor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 108.254.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 48242 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007098437/211/11.

(070110804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 910.800,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 130.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2007.

B. Moutrier  
Notaire

Référence de publication: 2007098435/272/13.

(070110726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Daxa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 54.330.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 décembre 2006*

Suite à la démission de Monsieur Pierre Laurent Cornu en tant qu'administrateur de la société, le Conseil d'administration décide de nommer administrateur et administrateur-délégué conformément à l'article 9 des statuts, la société L.I.O.N. S.A. ayant son siège social au 64, rue Victor Corne B-7700 Mouscron (Belgique), représentée par Monsieur Pierre Laurent Cornu né le 24 août 1971, demeurant au 27, rue de la Bouteillerie B-7730 Estaimpuis (Belgique).

La présente prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L.I.O.N. S.A. / P. Cornu / J.-C. Wyffels  
Signature / - / -

Référence de publication: 2007098298/1321/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Agefi Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.850.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2007098474/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01287. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Agefi Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 28.850.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007098483/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01281. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Les comptes annuels de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.*  
AREND & PARTNERS S.à r.l. MERSCH  
Signature

Référence de publication: 2007098484/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02543. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 72.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

P. Frieders  
Notaire

Référence de publication: 2007098439/212/12.

(070110811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Adminis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 64.943.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé  
au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

SEMELY CONSEIL & GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007097955/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Christiana Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 96.956.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097952/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Architon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 41.320.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 2007*

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098100/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Akeler APP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 105.370.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 7 mai 2007*

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.

2. Monsieur Robert Wilkinson, directeur, né le 27 juin 1972 à Londres, Angleterre, résidant professionnellement à Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Robert Wilkinson,
- b. Philippe Van Der Beken,
- c. Jean And.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2007.

*Pour AKELER APP 3 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007098311/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---



**Akeler APP 4, 5 & CdV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 105.369.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 7 mai 2007*

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.

2. Monsieur Robert Wilkinson, directeur, né le 27 juin 1972 à Londres, Angleterre, résidant professionnellement à Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Robert Wilkinson,
- b. Philippe Van Der Beken,
- c. Jean And.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2007.

*Pour AKELER APP 4,5 & CdV S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007098315/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

---

**Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 77.709.

—  
*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 2007*

1. les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098075/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Lekkerkerk Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 66.385.

—  
En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097961/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**Miraflores Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 59.593.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 4 juin 2007*

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098085/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Société Foncière Delville S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 57.672.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 4 juin 2007*

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098083/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**EQT III CH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.649.

**EXTRAIT**

En date du 16 mai 2006, EQT III LIMITED, associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 125 parts sociales à GORDON HOLDING GUERNSEY II LIMITED ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Iles Anglo-Normandes, et enregistrée au Registrar of Companies de Guernsey sous le numéro 44780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098915/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**P7S1 Holding II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.509.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 30 juillet 2007 que:

P7S1 MANAGEMENT CO., une société exemptée des Iles Cayman, ayant son siège social à Q & H CORPORATE SERVICES, LTD., Third Floor, Harbour Centre, P.O. Box 1348, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman en sa qualité de «general partner» de P7S1 HOLDING L.P., un «limited partnership» exempté des Iles Cayman, ayant son siège social à Q & H CORPORATE SERVICES, LTD., Third Floor, Harbour Centre, P.O. Box 1348, George Town, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman, a transféré les 501 parts sociales de la Société à LAVENA 3 S.à.r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Il en résulte, qu'à compter du 30 juillet 2007, le capital de la Société est entièrement détenu par LAVENA 3 S.à.r.l.

S. Michel

*Gérante de classe A*

Référence de publication: 2007098920/3794/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03263. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**TST Atrium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.685.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 23 mai 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérant de catégorie A de la société:

- M. Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 21-24 Millbank Tower, WSW1P 4PQ Londres (Royaume-Uni).

Il résulte de ces mêmes résolutions des associés en date du 23 mai 2007 que la personne suivante a été élue avec effet immédiat de sa fonction de gérant de catégorie A de la société:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse St. Catherine's House, 14 Kingsway, WC2B6LH Londres (Royaume-Uni).

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Gérants A:*

M. Paul Anthony Galiano

Ms Géraldine Copeland-Wright

M. Jerry I Speyer

Mrs Katherine Farley

M. Robert J Speyer

M. Michael Philip Maurice Spies

*Gérant B:*

M. Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007098898/4170/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05543. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Elisenau Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.402.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 19 juillet 2007*

Les démissions de Marc Muller, Pascale Loewen et Jean Marc Faber, Administrateurs ont été acceptées. Laurent Muller, Tom Faber et Frédéric Muller ont été nommés Administrateurs en leurs remplacements et leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, est reconduit pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ELISENAU HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098866/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

---

**International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 30 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1<sup>er</sup> juillet 2007, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué,

2. Les mandats d'administrateur de Monsieur Raymond Van Herck demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et Monsieur Philippe Janssens demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont renouvelés pour une période de six ans;

3. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Marian Murzynski demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et comme administrateur-délégué Monsieur Philippe Janssens précité; leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013;

4. L'Assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes Monsieur Jules Roebben demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL YACHT AND MOTOR CHARTER SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007098918/1066/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

---

**Somlux AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 81.056.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 30 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Jules Roebben, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOMLUX A.G.  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007098919/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04985. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Luxgala S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.677.

**EXTRAIT**

La gérante de la Société, Daniele Arendt-Michels, a changé son adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

E. Perrier  
Gérant de classe A

Référence de publication: 2007098921/3794/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03260. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Car Tec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 83.620.

Constituée par acte passe par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C no. 179 du 1<sup>er</sup> février 2002

*Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2007*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société CAR TEC S.A., tenue au siège social en date du 31 juillet 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2006:

- 1 ° Prorogation des mandats d'administrateurs pour une durée supplémentaire de 6 ans de:
- Monsieur Dominique Thomas, demeurant 53, rue du Goldberg, B-6700 Arlon,
  - Madame Fabienne Maquet, demeurant 53, rue du Goldberg, B-6700 Arlon,
  - Monsieur Denis Feller, demeurant, 36, rue de Hachy, B-6700 Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098922/770/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04057. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Magellan Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 87.107.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 juillet 2007*

Suite à la démission de la société EQUATORIAL SA de son mandat de Commissaire aux Comptes, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat:

REDMILE HOLDING SA, société ayant son siège social East 53rd Street, Swiss Bank Building, Panama City, République de Panama.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007098914/6960/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Revending Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 70.462.

L'Assemblée générale remplace au poste de commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE S.à.r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe par la LAXA HOLDING S.A.H. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098911/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâloise Europe Vida S.A.,  
Bâloise Europe Vita S.A., Bâloise Europe Leven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 45.918.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2007  
reportée au 10 juillet 2007*

*Sixième résolution*

L'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007, en lieu et place de KPMG AUDIT SARL.

A. Bredimus

*Administrateur*

Référence de publication: 2007098893/1319/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

## The Future of Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.627.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Massimiliano Di Prima, entrepreneur, demeurant à 5, avenue de Grande Bretagne, MC-98000 Monaco

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par le présente entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: THE FUTURE OF INDUSTRY S.A. société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 250.000,- euros (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur de 100,- EUR (dix euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique le cas échéant, est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration sinon par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, respectivement son administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.



Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration, respectivement de l'administrateur unique. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2008.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Massimiliano Di Prima . . . . .	310 actions
	<hr/>
	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.000,- EUR (mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La société ne connaissant qu'un seul administrateur, celle-ci sera administrée par un seul administrateur. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Massimiliano Di Prima, sans profession connue, demeurant à 5, avenue de Grande Bretagne, MC-98000 Monaco

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2008.

#### *Quatrième résolution*

Le siège de la Société est fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Di Prima, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. LAC/2007/ 17800. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098927/5770/216.

(07011288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Soft Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 71.477.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097949/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Verdandi Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 130.416.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) the general partner, VERDANDI MANAGEMENT S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20th June 2007;

2) a limited partner, RHENUS YUGEN SEKININ JIGYO KUMIAI, a limited liability partnership incorporated under the laws of Japan, having its registered office at 1-8, Uchisaiwaicho 2-chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan, registered with the Tokyo Company Registry under number 0199-05-011469,

duly represented by Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 20, 2007.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of VERDANDI PARTNERSHIP S.C.S.

**Art. 2.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg City. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at one thousand an one euros (EUR 1,001.-), consisting of one thousand and one (1,001.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote with regard to the ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by decision of the general partner.

**Art. 7.** The company will recognize only one single holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the company.

**Art. 8.** Shares are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of shares will not cause the dissolution of the company.

**Art. 9.** In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code a transfer of shares shall be binding on the company only after the company has been notified of such transfer or has accepted it.

**Art. 10.** Each share carries a right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

The general partner is severally and jointly liable for all liabilities of the company.

The limited partners are only liable for the amount of the contribution they had promised to bring to the company.

### C. Management

**Art. 11.** The company is exclusively managed by VERDANDI MANAGEMENT S.à r.l., acting as general partner. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the company's purpose. The company shall be bound by the sole signature of the general partner.

The limited partners shall not interfere in any manner with the management of the company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding his powers.

### D. General meetings - Decision of the partners

**Art. 12.** Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

**Art. 13.** Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Resolutions shall be approved by partners representing at least two-thirds of the shares.

**Art. 14.** The accounting year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first December of the same year.

**Art. 15.** The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the company without removal. They may be assisted by an expert.

### E. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

### F. General provision

**Art. 17.** For all matters not governed by the present articles of incorporation the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Liberation of shares*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

#### *Limited partners:*

1) RHENUS YUGEN SEKININ JIGYO KUMIAI, prequalified, paid thousand euro (EUR 1,000.-)  
in subscription for thousand (1,000) shares

#### *General partner:*

2) VERDANDI MANAGEMENT S.à r.l., prequalified,  
paid one euro (EUR 1.-)  
in subscription for one (1) share

Total: thousand and one (1,001.-) shares

All the shares have been paid so that the amount of one thousand and one euro (EUR 1,001.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,100.-.

#### Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The partners resolve to set the registered office of the company at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the said persons signed together with the notary, the present original deed.

#### Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Der Komplementär, VERDANDI MANAGEMENT S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, noch nicht eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister,

vertreten durch Herrn Bob Calmes, LL.M., wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatrechtlicher Vollmacht, ausgestellt am 20. Juni 2007.

2. ein Kommanditist, RHENUS YUGEN SEKININ JIGYO KUMIAI, ein limited liability partnership japanischen Rechts, mit Sitz in 1-8, Uchisaiwaicho 2-chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan, eingetragen im Gesellschaftsregister Tokyo unter der Nummer 0199-05-011469,

vertreten durch Herrn Bob Calmes, LL.M., wohnhaft in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 20. Juni 2007.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Kommanditgesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

#### A. - Form - Zweck - Bezeichnung - Sitz - Dauer

**Art. 1.** Es besteht hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Anteile eine Kommanditgesellschaft, die die Bezeichnung VERDANDI PARTNERSHIP S.C.S. führt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, dieser Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte, alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

**Art. 4.** Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg festgelegt.

Der Sitz kann durch Beschluss des Komplementärs an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden. Durch einfachen Beschluss des Komplementärs können auch Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland, gegründet werden.

#### B. Gesellschaftskapital - Anteil

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eintausendundein Euro (EUR 1.001,-) eingeteilt in tausendundein (1.001) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-).

Jeder Anteil beträgt eine Stimme bezüglich der ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 6.** Das Anteilkapital kann jederzeit von dem Komplementär geändert werden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Sollte das Eigentum an einem Anteil aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesem Anteil geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus dem Anteil resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.

**Art. 8.** Anteile sind unter Gesellschafter frei übertragbar. Eine Übertragung zu einem Nichtgesellschafter kann nur mit Einwilligung aller Gesellschafter erfolgen. Die Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 9.** In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil ist die Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder von ihr angenommen wurde.

**Art. 10.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf einen anteiligen Betrag des Gewinns und des Gesellschaftsvermögens. Die Komplementäre haften unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

Die Kommanditisten haften für die Schulden und Verluste der Gesellschaft beschränkt, bis zur Höhe des von ihnen eingebrachten Gesellschaftskapitals.

### C. Geschäftsführung

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird ausschließlich durch den Komplementär, VERDANDI MANAGEMENT S.à r.l., verwaltet. Gegenüber Dritte ist der Komplementär befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinn zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen. Der Komplementär vertritt die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift.

Kommanditisten sollen auf keinen Fall die Geschäfte der Gesellschaft führen. Jedoch gilt dieser Verbot nicht für Äußerungen, Ratschläge, Aufsichtshandlungen und Ermächtigungen die gegenüber dem Komplementär bezüglich Tätigkeiten gemacht werden, die dessen Entscheidungsbereich überschreiten.

### D. Gemeinschaftliche Entscheidungen

**Art. 12.** Einmal im Jahr sollen sich die Gesellschafter treffen oder einen schriftlichen Beschluss fassen, dessen Tagesordnung die Annahme der Bilanzen, der Gewinn- und Verlustrechnung und des

Berichts des Komplementärs, die Entscheidung über die Verwendung des Nettogewinns und die Entlastung des Komplementärs enthält.

**Art. 13.** Gemeinschaftliche Entscheidungen werden in der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen. Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter dem zustimmen. Jeder Geschäftsführer erhält von dem Komplementär wenigstens fünfzehn Tage vor der Sitzung ein Einberufungsschreiben mit der Tagesordnung per Einschreibsendung. Gemeinschaftsbeschlüsse müssen von mindestens zwei Drittel Mehrheit der bestehenden Anteile der gesamten Anteilzahl genehmigt werden.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der Komplementär bereitet die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Bericht des Geschäftsführers, vor. Die Kommanditisten können am Gesellschaftssitz Einsicht in den Bilanzen und Dokumente der Gesellschaft nehmen. Sie können sich von einem Sachverständigen begleiten lassen.

### F. Auflösung und Liquidierung

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren. Fassen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so ist der Komplementär Dritten gegenüber als Liquidator anzusehen.

### Generalregelung

**Art. 17.** Für sämtliche in dieser Satzung nicht geregelte Punkte gelten das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetze in der jeweils gültigen Fassung.

#### Übergangsregelung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2007.

#### Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Erschienenen haben die Anteile wie folgt zu zeichnen:

##### Kommanditist:

1) RHENUS YUGEN SEKININ JIGYO KUMIAI, vorgeannt,  
zahlte eintausend Euro (EUR 1.000,-) für tausend (1.000) Anteile

##### Komplementär:

2) VERDANDI MANAGEMENT S.à r.l., vorgeannt,  
zahlte einen Euro (Eur 1,-) für einen (1) Anteil  
Insgesamt: eintausend und eins (1.001) Anteile

Alle Anteile wurden einbezahlt, demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von tausendundeinem Euro (EUR 1.001,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die aus Anlaß der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR. 2.100,- geschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann haben sich die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft in L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt, festzulegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten der Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. LAC/2007/15669. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096051/5770/220.

(070107540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**Andalar Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.527.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097951/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Kidsco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.586.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WATERSIDE FINANCIAL LTD, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136 Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par son seul et unique administrateur:

Monsieur Gérard Becquer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

2.- Monsieur Gérard Becquer, expert-comptable, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Caractère de la société

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de KIDSCO S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** La société a pour objet la prise de participations majoritaires ou minoritaires sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement d'entreprises industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et leur prêter tous concours, soit par des prêts, soit par des garanties ou de toute autre manière.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## Chapitre II. Capital social

**Art. 5. Capital - nature des titres.** Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-), représenté par cent vingt (120) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 6. Capital autorisé.** Les statuts de la société pourront être modifiés pour conférer au conseil d'administration un pouvoir en matière de capital autorisé.

**Art. 7. Augmentation du capital - Droit de préférence.** En cas d'augmentation du capital, les actions à souscrire en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Le délai pendant lequel le droit de souscription peut être exercé est fixé par l'assemblée générale ou, le cas échéant, le conseil d'administration agissant dans le cadre du capital autorisé étant entendu que ce délai peut être inférieur au délai de trente jours tel que prévu par l'Article 32-3(3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

Le droit de souscription préférentiel est négociable dans les limites de la cessibilité des actions pendant toute la durée de la période de souscription.

Le conseil d'administration pourra décider que le non-usage total ou partiel par les actionnaires de leur droit de souscription préférentiel a pour effet d'accroître la part proportionnelle des actionnaires qui ont déjà exercé leur droit de souscription ainsi que fixer les modalités de cette souscription.

Le conseil d'administration pourra aussi conclure aux conditions qu'il détermine, toutes conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions nouvelles à émettre. Le conseil d'administration peut ne pas procéder à l'organisation d'une vente publique des droits préférentiels de souscription tel que prévu par l'article 32-3(7) de la Loi de 1915. L'assemblée générale pourra dans l'intérêt de la société et sous les conditions prescrites par la Loi de 1915 supprimer ou ajouter des limitations supplémentaires au droit préférentiel de souscription.

**Art. 8. Emissions.** La société peut émettre des obligations hypothécaires ou autres par décision du conseil d'administration qui déterminera les conditions d'émission.

Les obligations convertibles ou avec droit préférentiel de souscription sont émises en vertu d'une décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification aux statuts.

Le droit de souscription préférentiel attaché à ces obligations en faveur des actionnaires pourra être exercé aux conditions précisées à l'article précédent pour la souscription de nouvelles actions.

L'assemblée générale décidant l'émission d'obligations convertibles ou avec droit de souscription pourra dans l'intérêt de la société et sous les conditions prescrites par la Loi de 1915 supprimer ou ajouter des limitations supplémentaires au droit préférentiel de souscription.



**Art. 9. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions seront déterminées par le conseil d'administration qui en fixera l'époque et le montant.

L'actionnaire qui après un préavis de quinze jours signifié par lettre recommandée sera en retard de satisfaire à cette obligation devra bonifier la société d'intérêts calculés au taux d'intérêt légal augmenté de deux points à dater du jour d'exigibilité du versement.

Le conseil d'administration pourra en outre après un second avis par lettre recommandée resté sans résultat pendant un mois prononcer la déchéance de l'actionnaire et faire vendre ses titres sans préjudice au droit de lui réclamer le restant dû ainsi que tous dommages éventuels. Le conseil d'administration pourra autoriser la libération anticipative des actions aux conditions qu'il fixera.

**Art. 10. Acquisition par la société de ses propres actions.** La société peut en respectant les conditions légales acquérir par voie d'achat ou d'échange ses propres actions. Une décision préalable de l'assemblée générale n'est pas nécessaire pour l'acquisition d'actions lorsque la loi autorise la société à y procéder directement, notamment lorsque l'acquisition d'actions propres est nécessaire pour éviter un dommage grave et imminent à la société.

Les droits de vote afférents aux actions propres acquises et détenues par la société sont suspendus conformément à la Loi de 1915.

Lors de la distribution des dividendes, la société pourra soit conserver au profit des futurs acquéreurs les dividendes de ces actions, soit ne pas tenir compte de ces actions.

Les actions acquises ou détenues irrégulièrement par la société ainsi celles acquises à titre gratuit sont nulles de plein droit et les certificats y relatifs doivent être détruits.

**Art. 11. Indivisibilité des titres.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire de l'action.

**Art. 12. Ayants-cause.** Les droits et obligations attachés à une action la suivent en quelques mains qu'elle passe.

Les créanciers ou héritiers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, demander le partage ou la licitation des biens et valeurs de la société ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux comptes annuels et aux délibérations de l'assemblée générale.

### Chapitre III. Administration - Contrôle - Direction

**Art. 13. Composition du Conseil d'Administration.** La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, personnes physiques ou morales, nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle désignera la ou les personnes physiques qui pourront la représenter individuellement ou conjointement. Les administrateurs sont rééligibles.

La fonction des administrateurs sortants et non réélus prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à laquelle expire leur mandat.

**Art. 14. Vacance.** En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pouvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 15. Présidence.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra élire un ou plusieurs vice-présidents. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale.

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale peut conférer le titre honorifique de leur fonction aux anciens présidents, vice-présidents et administrateurs. Le conseil d'administration pourra, dès lors, les inviter à assister à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration.

**Art. 16. Réunion.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre simple, câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire à tous les administrateurs au moins sept jours de calendrier avant la date de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 17. Délibérations.** Sauf en cas de force majeure, notamment guerres, trouble et calamités publiques, circonstances dans lesquelles le conseil d'administration peut valablement délibérer lorsque deux administrateurs sont présents ou représentés, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion participant au vote, les voix de ceux qui s'abstiennent n'étant pas comptées. En cas de parité de voix, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 18. Procès-verbaux.** Les décisions du conseil sont constatées par des procès-verbaux, tenus au siège de la société et signés par la majorité des membres ayant pris part aux délibérations. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

**Art. 19. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 20. Délégation et Représentation.** La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, qui peuvent être actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. Les personnes en charge de la gestion journalière de la société peuvent également conférer tous mandats spéciaux à une ou plusieurs personnes physiques ou morales par procuration authentique ou sous seing privé. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué conformément à l'article 60 de la Loi de 1915.

La société est représentée dans tous les actes y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel par la signature collective de deux administrateurs agissant conjointement. Si la gestion journalière de la société a été déléguée à un ou plusieurs administrateurs un au moins des administrateurs signant l'acte doit être délégué à la gestion journalière. Dans les limites de la gestion journalière elle est représentée par un délégué à cette gestion. Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux agissant dans les limites de leur mandat. Dans la mesure où ce mandat dépasse la gestion journalière il doit être signé par deux administrateurs conformément aux stipulations du présent alinéa.

**Art. 21. Contrôle.** Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la Loi de 1915 et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié à un ou plusieurs commissaires personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les commissaires sont nommés pour un terme de trois ans renouvelable.

La fonction des commissaires sortants et dont le mandat n'a pas été renouvelé, prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

**Art. 22. Rémunération - Emoluments.** Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Les émoluments des commissaires consistent en une somme fixe établie au début de leur mandat par l'assemblée générale des actionnaires; ils ne pourront être modifiés que du consentement des parties.

#### Chapitre IV. Assemblées générales

**Art. 23. Pouvoirs - Convocation.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration sur demande d'actionnaires représentant 20 % (vingt pour cent) au moins du capital social de sorte qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mars à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 24. Admission aux assemblées.** Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires de titres nominatifs doivent, pour autant que le conseil d'administration l'exige, cinq jours francs au moins avant la réunion, avoir fait connaître, par écrit, au conseil d'administration le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote et les propriétaires de titres au porteur avoir, en observant le même délai, pour autant que le conseil d'administration l'exige, déposer leurs titres au siège social ou dans un des établissements qui auront été éventuellement désignés dans les avis de convocation.

**Art. 25. Représentation.** Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire qui doit lui-même être actionnaire.

Les mineurs, les interdits et autres incapables sont représentés par leur représentant légal. Les personnes morales peuvent être représentées par leurs organes légaux ou par un mandataire.

Les époux ont pouvoir de se représenter réciproquement.

Les copropriétaires, ainsi que les créanciers et débiteurs gagistes devront se faire représenter par une seule et même personne. Les usufruitiers représenteront les nus-propriétaires, sauf convention ou stipulation contraire dans l'acte constitutif d'usufruit.

**Art. 26. Bureau.** Toute assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur désigné à cet effet par ses collègues du conseil d'administration.

Le président désigne le secrétaire, qui peut être pris en dehors de l'assemblée.

L'assemblée choisit un scrutateur parmi les actionnaires.

Les administrateurs présents complètent le bureau.

**Art. 27. Délibération.** L'assemblée générale ne délibère que sur les objets énoncés dans l'ordre du jour. Aucun objet proposé par les actionnaires représentant le cinquième du nombre total des actions ne doit être mis à l'ordre du jour s'il n'a été communiqué au conseil d'administration en temps utile pour être inséré dans les convocations et, au plus tard, trente jours avant la date de l'assemblée.

Sauf dans les cas prévus par la loi, l'assemblée statue valablement quel que soit le nombre des actions représentées et les décisions sont prises à la majorité des voix.

Chaque action donne droit à une voix.

Les votes ont lieu par main levées ou par appel nominal. Toutefois, tout vote, y compris l'élection d'administrateur, aura lieu au scrutin secret si deux actionnaires le demandent.

En cas de nomination, si aucun candidat ne réunit la majorité absolue, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus de voix. En cas de parité de voix à ce scrutin de ballottage, le plus âgé des candidats est élu.

**Art. 28. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Les expéditions à délivrer aux tiers sont signées par deux administrateurs étant entendu que si les délibérations de l'assemblée générale ont été constatées par acte notarié les copies seront signées par le notaire dépositaire de la minute en cause.

**Art. 29. Prorogation.** Le conseil d'administration peut proroger à quatre semaines les délibérations de toutes assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, sur tout ou partie de l'ordre du jour. Cette prorogation annule toute décision prise.

De nouveaux dépôts de titres doivent être effectués en vue de la seconde assemblée.

## Chapitre V. Inventaires et comptes annuels - Répartition

**Art. 30. Inventaires et comptes annuels.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, il est dressé, par les soins du conseil d'administration, un inventaire ainsi que les comptes annuels. Les administrateurs établissent, en outre, un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion. Ce rapport comporte un commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société ainsi que les autres éléments énumérés par la Loi de 1915.

**Art. 31. Distributions.** Sur les bénéfices nets, après déduction des frais généraux et des amortissements, il sera prélevé cinq pour cent pour être affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale décidera, sur la proposition du conseil d'administration, de la destination à donner au surplus du bénéfice net.

**Art. 32. Paiement de dividendes.** Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et aux endroits déterminés par le conseil d'administration.

En se conformant aux prescriptions de la Loi de 1915, le conseil d'administration a le pouvoir de décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

## Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 33. Liquidation.** En cas de dissolution de la société, la liquidation se fait suivant le mode indiqué par l'assemblée générale qui nomme les liquidateurs.

L'assemblée générale a les droits les plus étendus pour déterminer les pouvoirs des liquidateurs, pour fixer leurs émoluments et pour leur donner décharge même pendant le cours de la liquidation.

**Art. 34. Répartition.** Après apurement du passif, le solde de l'avoir social sera réparti entre toutes les actions par parts égales, si celles-ci sont également libérées.

## Chapitre VII. Dispositions générales

**Art. 35. Election de domicile.** Tout actionnaire, obligataire, administrateur, commissaire ou liquidateur de la société, non domicilié au Luxembourg, est tenu d'y faire élection de domicile, sinon il est censé avoir élu domicile au siège social, où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront lui être faites valablement.

**Art. 36. Droit commun.** Les parties entendent se conformer entièrement à la Loi de 1915.

En conséquence, les dispositions de cette loi à laquelle ne serait pas dérogé sont réputées inscrites dans le présent acte et les clauses contraires aux dispositions impératives de cette loi sont censées non écrites.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence à la date de constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra à Luxembourg, le 18 mars 2008 à 10.30 heures.

### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société WATERSIDE FINANCIAL LTD, prédésignée, cent dix-neuf actions . . . . .	119
2.- Monsieur Gérard Becquer, prénommé, une action . . . . .	1
Total: cent vingt actions . . . . .	120

Le comparant sub. 1) est désigné fondateur; le comparant sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de six cent mille euros (EUR 600.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 8.700,- Euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- 1.- Madame Corinne Van der Elst, administrateur, demeurant à 1060 Bruxelles, 51, rue de l'Amazone.
- 2.- Monsieur Alexandre Van Damme, administrateur, demeurant à 1060 Bruxelles, 51, rue de l'Amazone.
- 3.- Monsieur Gérard Becquer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé commissaire:

La société EUROFID S.à r.l. ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est établie à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Becquer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16128. — Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007098159/211/294.

(070110285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097957/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Melfund Group B.V., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Melchemie Group B.V.).**

**Capital social: EUR 913.005,36.**

Siège de direction effectif: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.943.

In the year two thousand seven, the first day of March.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MELCHEMIE GROUP B.V., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in Arnhem, the Netherlands and having its principal establishment at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88.943 (the Company). The Company's principal establishment has been transferred from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 August 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° -1546 of 26 October 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Mr André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 17 August 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° -1123 of 9 November 2004.

There appeared:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELFUND, a foundation under Dutch law, having its official seat in Vorden and its office address at 7251 MLVorden, Onsteinseweg 15 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 27th, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into MELFUND GROUP B.V. and subsequent amendment of article 4 of the Articles.
2. Insertion of a new paragraph 7 in article 12 of the Articles.
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into MELFUND GROUP B.V. and resolves to amend and hereby amends article 4 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name MELFUND GROUP B.V.»

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph 7 in article 12 of the Articles which will henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be shareholders. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the joint signature of at least two managers, of which one must be an A manager and one a B manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The Company shall have a supervisory board consisting of one or more members. Only individuals may be supervisory board members. Supervisory board members are appointed by the general meeting of shareholders. Each supervisory board member may be suspended or dismissed by the general meeting of shareholders ad nutum with or without cause at any time. It shall be the duty of the supervisory board to supervise the management of the board of managers and the general course of affairs in the Company and the enterprise connected with it. The supervisory board shall assist the board of managers by giving advice. In performing their duties the supervisory board members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it. The supervisory board shall meet whenever a supervisory board member or the board of managers deems necessary. When making supervisory board resolutions, each supervisory board member may cast one vote. All resolutions of the supervisory board shall be adopted by more than half of the votes cast. The board of managers shall at least once a year inform the supervisory board in writing of the headlines of the strategic policy, the general and financial risks and the management and control system of the Company.»

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MELCHEMIE GROUP B.V., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Arnhem, Pays-Bas, et ayant son principal établissement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.943 (la Société). Le principal établissement de la Société a été transféré des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23

août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° -1546 du 26 octobre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° -1123 du 9 novembre 2004.

A comparu:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELFUND, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à 7251 ML Vorden, Onsteinseweg 15 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2007,

ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en MELFUND GROUP B.V. et modification subséquente de l'article 4 des Statuts.

2. Insertion d'un nouveau paragraphe 7 à l'article 12 des Statuts.

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en MELFUND GROUP B.V. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination MELFUND GROUP B.V.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 7 à l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante dans son entièreté:

« **Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérant(s) A et un ou plusieurs gérant(s) B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants, dont un doit être un gérant B.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant de même catégorie comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants.

Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence eu par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

La Société aura un conseil de surveillance composé d'un ou plusieurs membres. Seuls des personnes physiques peuvent devenir membre du conseil de surveillance. Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des associés. Chaque membre du conseil de surveillance peut être suspendu ou révoqué ad nutum sans motif et à tout moment par l'assemblée générale des associés. Le conseil de surveillance aura pour mission de surveiller la gestion du conseil de gérance et la gestion courante des affaires de la Société et les différentes entreprises s'y affèrent. Le conseil de surveillance pourra assister le conseil de gérance en donnant un avis. Le conseil de surveillance, dans l'exécution de ses fonctions, devra agir en conformité avec les intérêts de la Société et des différentes entreprises s'y affèrent. Le conseil de surveillance se réunira chaque fois que l'un des membres du conseil de surveillance ou le conseil de gérance le considéra

nécessaire. Dans la prise de décisions du conseil de surveillance, chaque membre du conseil de surveillance possède une voix. Le conseil de gérance doit informer, au moins une fois par an, le conseil de surveillance par écrit des grandes lignes de la politique stratégique, des risques généraux et financiers et de la gestion et du système de contrôle de la Société.»

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à 2.000,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007. Relation: LAC/2007/1199. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096206/211/166.

(070108417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Architon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.320.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097958/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02964. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070109836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

---

**IBFIN Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.094.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 juillet 2007*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007098938/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Shiptrade Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.263.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097950/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Robert Fleming (Luxembourg) (Joint Ventures) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.279.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES) S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée, with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 54.279, (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 20 March 1996, its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, (the «Mémorial») was made on 13 June 1996, number 228;

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 29 November 2000, which deed has been published in the Mémorial, number 563 of 24 July 2001,

ROBERT FLEMING HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, established and having its registered office at 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF (United Kingdom);

(hereafter the Sole Shareholder);

here represented by:

Mr Graham Goodhew, Vice-President, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in London, on June 2007.

Said power, having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Company was put into liquidation pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 21 December 2006, which deed has been published in the Mémorial, on 16 April 2007, number 618 and according to such deed the company JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg has been appointed liquidator of the Company;

II.- that the sole Shareholder, after having acknowledged that the liquidator hasn't started yet with his liquidation activities, in relation to the Company's liquidation, has thus decided not to continue any more with the liquidation procedures and as a consequence grants full discharge to the same liquidator appointed at the extraordinary general meeting held on 21 December 2006;

III.- that thus the sole Shareholder himself assumes the role of sole liquidator of the Company;

IV.- that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

V.- that the subscribed capital of the Company is presently set at thirteen million six hundred forty-five thousand and three hundred euro (EUR 13,645,300.-) divided into five hundred and forty-five thousand eight hundred and twelve (545,812) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and fully paid up;

VI.- that the Sole Shareholder, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company, on view of an interim balance sheet of the Company, as of 30 April 2007 and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

VII.- that the Company be and hereby is dissolved;

VIII.- that full discharge is granted to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate up to this date; and

IX.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the premises of JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l. being presently 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.279 (la Société), constituée suivant acte notarié du 20 mars 1996, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), a été faite le 13 juin 1996, au numéro 228.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 29 novembre 2000, lequel acte fut publié au Mémorial numéro 563 du 24 juillet 2001:

ROBERT FLEMING HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF (Royaume-Uni);

(ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par:

dûment représentée par:

Monsieur Graham Goodhew, Vice-Président, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 18 juin 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que la Société a été mise en liquidation aux termes d'un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial, le 16 avril 2007, numéro 618 et conformément à cet acte, la société JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg a été nommée aux fonctions de liquidateur de la Société;

II.- que l'Associé Unique, après avoir constaté que le liquidateur n'a pas encore entamé ses activités de liquidation en relation avec la procédure de liquidation de la Société, a, de ce fait, décidé de ne plus poursuivre les opérations de liquidation et en conséquence accorde pleine et entière décharge au prédit liquidateur de la Société nommé à l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 21 décembre 2006.

III.- qu'en conséquence l'Associé Unique assume lui même le rôle de seul liquidateur de la Société;

IV.- que l'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;

V.- que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à treize millions six cent quarante-cinq mille trois cents Euros (EUR 13.645.300.-) divisé en cinq cent quarante-cinq mille huit cent douze (545.812) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes intégralement libérées;

VI.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, sur vue d'un bilan intérimaire de la Société, arrêté au 30 avril 2007 et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

VII.- que la Société soit et est par le présent acte dissoute;

VIII.- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour; et

IX.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans dans les bureaux de la société JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., sis actuellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: G. Goodhew, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2007. Relation: EAC/2007/6826. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096435/239/110.

(070108354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

### **Opus GP Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.580.

#### — STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July at 11.30 a.m.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company AIGGRE OPUS HOLDING S.à r.l., a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht,

here represented by Mr Marc Torbick, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name OPUS GP Sàrl, (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may act as a general partner and manager of partnership or similar corporate structure with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies belonging to the same group as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice provided that such board of managers is held in Luxembourg or organised from Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**IV. General meetings of partners****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, AIGGRE OPUS HOLDING S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.00

##### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

##### *Managers A:*

- Mr Marc Torbick, lawyer, born in Thionville, France on February 24, 1977, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Mr Jean-Baptiste Brekelmans, lawyer, born in Breda, The Netherlands on July 19, 1960, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

##### *Managers B:*

- Mr Jan Dijkstra, born on May 15, 1968 in Leeuwarden, Netherland, with professional address at Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ; and

- Mr Fabrice Coste, Financial Controller, born on April 1, 1973 in Liège, Belgium, with professional address at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

2. The registered office of the Company is set at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet à 11.30 heures.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société AIGGRE OPUS HOLDING S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht;

ici représentée par Monsieur Marc Torbick, juriste, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OPUS GP Sarl (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra agir en tant qu'associé commandité et gérant de société en commandite ou de structures sociétaires similaires entraînant une responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations des entités en question.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites de la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que le conseil de gérance soit tenu à Luxembourg ou organisé depuis le Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.



9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

La société AIGGRE OPUS HOLDING S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.700,00.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de classe A:*

- Monsieur Marc Torbick, juriste, né le 24 février 1977 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Monsieur Jean-Baptiste Brekelmans, juriste, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

#### *Gérants de classe B:*

- Monsieur Jan Dijkstra, né le 15 mai 1968 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Level 1, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London, EC3R 5AZ; et

- Monsieur Fabrice Coste, Financial Controller, né le 1<sup>er</sup> avril 1973 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Torbick, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21.230. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

97771

Luxembourg, le 7 août 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007098221/216/417.

(070110278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Systema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 75.095.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 juin 2007*

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098089/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Parakeet S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.015.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STARK MASTER FUND LTD, having its registered office at HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, BVI,

here represented by Mr Jacques de Patoul, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of PARAKEET S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on January 18, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 832 of April 26, 2006;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to amend the company's name into STARK MASTER S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name STARK MASTER S.à r.l.»

*Second resolution*

The sole partner decides to change the nominal value of the Company's shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) and to increase the number of shares in issue from one hundred (100) to twelve thousand five hundred (12,500).

The sole partner decides the subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one euro (1.- EUR) each.»

*Third resolution*

The sole partner decides the creation of two classes of managers and decides the subsequent amendment of article 12 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 12.** The company is administered by at least two managers, who need not to be shareholders. There shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager». There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

*Fourth resolution*

The sole partner decides to reclassify the actual managers, Mrs Beatriz Kanitz Meldrum and Mr Maurice Wyatt into A managers.

*Fifth resolution*

The sole partner decides to reclassify the actual managers, Mr Jacques de Patoul and Mr Antonius (Ton) Zwart into B managers.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STARK MASTER FUND LTD, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Jacques de Patoul, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société PARAKEET S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 832 du 26 avril 2006;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en STARK MASTER S.à r.l. et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société aura la dénomination STARK MASTER S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) en un euro (1,- EUR) et d'augmenter le nombre des parts sociales émises de cent (100) à douze mille cinq cents (12.500).

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide la création de deux classes de gérants et décide de modifier en conséquence l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'au moins un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

97774

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de reclasser les gérants actuels, Madame Beatriz Kanitz Meldrum et Monsieur Maurice Wyatt en gérants A.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de reclasser les gérants actuels, Monsieur Jacques de Patoul et Monsieur Antonius (Ton) Zwart en gérants B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007. Relation: LAC/2007/15122. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007096486/242/163.

(070108077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Ingenium Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 96.968.

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft INGENIUM ENGINEERING S.A. mit Gesellschaftssitz zu L-5544 Remich, 11, op der Kopp (matr. 2003 2224 769), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Beck mit dem Amtssitz zu Echternach am 7. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1305 vom 8. Dezember 2003,

und abgeändert gemäß ausserordentlichen Generalversammlung, dokumentiert durch Urkunde des Notars Roger Arrensdoeff mit Amtssitz zu Mondorf am 6. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2410 vom 27. Dezember 2006,

eingetragen im Handelregister Luxemburg unter Nummer B 96.968.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Daniel Reding, Privatbeamter, wohnhaft in L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J. F. Kennedy.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer, Herrn Guillaume Marth, Privatbeamter, wohnhaft in L-9962 Holler. Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Dame Sandra Kasel, Privatbeamtin, wohnhaft in L-9161 Ingeldorf.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den instrumentierenden Notar zu beurkunden, dass:

1. Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die sechstausendzweihundert (6.200) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung umfasst die nachfolgenden Punkte:

- Abänderung des Artikel 11 der Statuten.
- Ernennung von zwei delegierten Verwaltungsratsmitgliedern

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheißen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 11 Absatz 1 der Statuten mit folgendem Wortlaut umzuändern:

«Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des oder der delegierten Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet, welche von der Generalversammlung ernannt werden, bzw. durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes und eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes.»

97775

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Herren Roger Böffel, Ingenieur, wohnhaft in D- 66636 Tholey, Paulusweg 11, und Werner Zonker, Konstrukteur, wohnhaft in D-54429 Waldweiler, Hauptstrasse 23, als delegierte Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

*Kosten und Gebühren*

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf vierhundert Euro (400,- €).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbruck, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Reding, S. Kasel, G. Marth, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2007, DIE/2007/3608. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbrück, den 25. Juli 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007098185/4917/55.

(070110286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

**Fleron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.417.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques FASTPRESS VENTURES INC., ayant son siège social à Tortola, Pasea Estate, Road Town (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FLERON S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.417, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1202 du 21 juin 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme FLERON S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société FLERON S.A.

IV.- Que l'activité de la société FLERON S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme FLERON S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> août 2007. Relation GRE/2007/3417. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007098850/231/50.

(070111546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.173.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*GATE GOURMET LUXEMBOURG IV S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007098854/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05117. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Plejade Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.671.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2007*

En date du 11 avril 2007, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph Behamou, Thierry Weber, Christian Marechal, Ismaël Vogtle, Jacques Elvinger, Pierre Delandmeter et Christian Berbe pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG AUDIT pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS*

*FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007098318/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.